

INDEX

(Un simple clic sur l'objet de l'index vous conduira directement à la page)

DIVERS ET GÉNÉRALITÉS	12
PÉRIODE : 1856-1967	12
1857	12
Le barrage de Saint-Ours	12
Le Grand Tronc	12
Le conseil remercie son maire	12
Une demande de changement de nom	12
Y avait-il deux conseils sur le territoire?	13
Y avait-il des latrines publiques à Saint-Marc?	13
1859	13
Il fait froid dans la salle	13
1860	13
Un voyage à Montréal	13
1861	14
Un conseiller qui prend bien soin des deniers du peuple.	14
1866	14
Vérification du poids du pain.	14
1871	14
Le ministère de l'Agriculture et des Travaux publics demande l'aide de la municipalité.	14
1872	15

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Inspecteur de voirie _____	15
1874 _____	15
La municipalité est compatissante dans l'affaire Lépine _____	15
1875 _____	15
Du nouveau pour les assemblées du conseil _____	15
1877 _____	15
Réunions _____	15
1879 _____	15
Achat d'un plan de cadastre _____	15
1892 _____	16
On ne veut pas changer de comté _____	16
1897 _____	16
Demande à Seigneurie de Beloeil _____	16
1898 _____	16
Condoléances _____	16
1899 _____	16
Condoléances _____	16
1903 _____	17
Affaire de jument _____	17
1904 _____	17
Retrait d'un chèque _____	17
Juge de paix _____	17
1906 _____	17

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Condoléances _____	17
1908 _____	17
Changement de lieu pour la tenue des réunions _____	17
1912 _____	18
Construction d'une remise _____	18
1913 _____	18
Remerciements _____	18
Falsifications concernant le sirop d'érable _____	18
Monument de Cartier _____	18
1914 _____	18
Chambre de commerce de Montréal _____	18
1915 _____	19
Terrain _____	19
On félicite le maire _____	19
Encore les blessés de guerre _____	19
Des dommages causés aux rives de la rivière Richelieu _____	19
1916 _____	19
Prohibition _____	19
1919 _____	20
On veut donner un bonus _____	20
On achète un terrain et le remet _____	20
Hangar _____	20
1922 _____	20

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

On abuse _____	20
Le train est de trop bonne heure _____	20
1924 _____	21
De la langue française _____	21
Un monument pour les patriotes _____	21
1925 _____	21
Réserve d'une zone boisée _____	21
Un nouveau pont entre Longueuil et Montréal _____	21
Embellissement des paroisses _____	21
Avis de chauffage _____	21
1926 _____	22
Chauffage _____	22
1927 _____	22
Demande refusée _____	22
1929 _____	22
Païement d'une amende _____	22
Le curé paie ses dettes _____	22
La loi dominicale _____	22
On ferme à clef _____	23
1931 _____	23
Délai demandé _____	23
1932 _____	23
Intérêts personnels _____	23

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Fabrication du beurre et du fromage	23
Location de la charrue	24
Marché Bonsecours	24
1933	24
La revue municipale	24
Marché Frontenac	24
Un chien mort	24
Revue municipale	25
Nouvel hôpital	25
1934	25
Union des municipalités	25
Prière avant les réunions	25
Tarification pour le paiement sur les ponts.	25
Ligue de sécurité	26
1935	26
L'essor Chrétien	26
Péages sur les ponts	26
De la langue française	28
Regroupement de Cultivateurs	28
1936	28
Fraudeurs	28
Les rentes constituées	28
Contrôle de la baignade	29

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Le communiste _____	29
1937 _____	30
Guerre _____	30
Communiste _____	30
Mendicité _____	30
Monument des patriotes _____	30
Changement d'horaire pour les réunions _____	30
1939 _____	31
Travaux de remblai _____	31
1940 _____	31
Vandalisme _____	31
1941 _____	31
Inspecteur agraire _____	31
1942 _____	31
Problème avec les chiens _____	31
Moutons étranglés _____	31
Autobus _____	32
Conscription _____	32
1943 _____	32
Attaques aériennes _____	32
L'importance de la famille _____	32
Communiste _____	33
Le port de short et costume de bain _____	33

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1944	33
Correction au cadastre	33
Réfugiés de guerre	33
1945	33
Autobus	33
Monument au frère André	33
Ponts Victoria et Jacques Cartier	34
1946	34
Autobus	34
District judiciaire	34
Réclamations	34
Loisirs	34
Étranglée par un chien	34
1947	34
Autonomie	34
Drainage du Richelieu	35
1948	35
Éclairage du jeu de croquet	35
Autobus	35
Hautes herbes et branches	36
Loisirs	36
1949	36

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Remblai _____	36
1950 _____	36
Quai Vary _____	36
Location de terrain _____	36
1951 _____	36
Comité de la jeunesse _____	36
Vente de la remise municipale _____	37
1953 _____	37
Boisé _____	37
Chambre forte _____	37
1954 _____	37
Hôpital Sainte-Justine _____	37
1955 _____	37
L'hôtel Queen Élisabeth _____	37
Allocations familiales _____	37
1958 _____	37
Canalisation de la rivière Richelieu _____	37
1959 _____	38
Sessions régulières du conseil _____	38
1960 _____	38
Mur de protection _____	38
Fête du 250e anniversaire de Verchères _____	38
1961 _____	38

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Mur de protection	38
Assurance	38
Nouveaux ponts	38
1962	39
Nouveau secrétaire	39
Péage sur les ponts	39
Vente d'un terrain	39
1963	39
Canalisation de la rivière Richelieu	39
Murs de protection	39
Autobus	39
1964	39
Élargissement de la route 47	39
Régionale des municipalités	40
Mur de protection	40
1965	40
Trains-voyageur	40
Association	40
1966	40
Bell Canada	40
Association	40
Murs de soutènement	41
Loisirs	41

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Vaisseau de Jacques Cartier	41
Descentes	41
Rentes	41
1967	41
Salle polyvalente avec la commission scolaire	41
Assurance	41
Demande du comité des Loisirs	41
Salle polyvalente	42
Retire son offre	42
Nouveau projet de salle	42
Achat d'une salle et un terrain	42
Mur de soutènement	43
Déménagement	43
Architecte	43
Concierge	43
Machine à écrire	43
Avis de règlement	43
Règlement travaux d'hiver	43
Ouverture de soumission	44
Règlement 174	44
Lieu des réunions	44
Demande de la caisse populaire	44
Rapport	44

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1968	44
Avis de règlement des travaux d'hiver	44
Surveillant	45
Nouvelles soumissions	45
Continue les travaux	45
Location de la salle	45
Nouvelle salle	45
Chauffage	45
Protocole d'entente	46
Location des chaises	46
1969	46
Règlement d'emprunt	46
Salle	46
Honoraires	47
Les clefs	47
Patinoire	47
Convention	47
Barrière métallique	47

ESSAI HISTORIQUE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

DIVERS ET GÉNÉRALITÉS

PÉRIODE : 1856-1967



Figure 1 : Écluse de Saint-Ours vers 1907

1857

Le barrage de Saint-Ours

(Écluse de Saint-Ours vers 1907)

Suivant parcs Canada, c'est en 1829 que le gouvernement du Bas-Canada nomme les commissaires responsables de la direction des

travaux aux canaux de Chambly et de Saint-Ours. Le barrage Saint-Ours et son canal sont

inaugurés 20 ans plus tard.

Les riverains de la rivière Richelieu se plaignent de dommages causés à la rive, présumant que le barrage en est la cause. En conséquence en mars 1857 le conseil demande qu'une pétition soit adressée aux trois branches de la législature pour demander une indemnité pour les dommages causés aux côtes. Les trois branches de la législature sont composées par La Couronne, Le Sénat et la Chambre des communes.

Le Grand Tronc

La municipalité s'était engagée envers la société du grand chemin de fer, Le Grand Tronc. Vu que la municipalité ne reçoit aucun rapport concernant l'avancement des travaux, elle exige un compte rendu de l'état des affaires de la société (1857). Aucune somme d'argent ne sera versée avant de recevoir tel rapport.

Le conseil remercie son maire

Par résolution de son conseil, le maire est remercié pour les tracas, l'activité et l'énergie (dans le texte) qu'il a déployés à soutenir les procédés de ce conseil auprès du conseil de comté.

Une demande de changement de nom

Le nom officiel de la municipalité en 1857 était celui de Saint-Marc. Le conseil adresse une requête à l'Assemblée législative pour ajouter le nom de Cournoyer à celui de Saint-Marc. La requête demande également d'ajouter le nom de Cartier à celui de Saint-Antoine, la

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

municipalité voisine. Il est également résolu que les noms demandés par le conseil de comté soient retirés.

Je n'ai pas fait de recherche relativement à la demande du conseil de comté.

Y avait-il deux conseils sur le territoire?

À la lecture de cette résolution, il semble qu'il en existait deux.

Le 16 avril 1857, le maire pose deux questions aux conseillers.

- Voulez-vous que les deux conseils municipaux actuels existent pour l'avenir?

Le maire vote pour garder les deux conseils. Les conseillers Christophe Préfontaine, Cléophas Leroux, Louis Langevin et Janvier Beaudry votent contre.

- Lequel des deux voulez-vous?

Dans le même cheminement, le conseil répond que c'est la municipalité de la paroisse de Saint-Marc. Aucune mention n'est faite du nom de l'autre corporation municipale, mais on peut présumer que c'était la corporation municipale de Saint-Marc de Cournoyer.

Y avait-il des latrines publiques à Saint-Marc?

Oui, elles étaient situées le long du chemin du roi. Aujourd'hui, ce chemin est nommé rue Richelieu, étant la route provinciale portant le numéro 223. Donc, le premier juin 1857, le conseil, à l'unanimité, homologue une résolution à l'effet de faire disparaître les latrines. Ces latrines sont considérées comme étant une nuisance publique. Il est aussi recommandé de faire disparaître toutes autres obstructions près et le long de tous les chemins de la paroisse. *On fait le grand ménage.*

1859

Il fait froid dans la salle

Les réunions du conseil municipal sont tenues dans la salle des habitants, propriété de la fabrique de la paroisse. Lors d'une réunion de janvier, le conseil demande au marguillier responsable de prendre du bois pour chauffer la salle. La permission est accordée sur le champ, le marguillier responsable étant présent à la réunion du conseil.

1860

Un voyage à Montréal

En avril, le conseil autorise une dépense de déplacement à Montréal pour le maire et un conseiller. Le conseil autorise la somme de 15 shillings et neuf deniers courants. *Il est inscrit au procès-verbal le mot schellings.*

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1861

Un conseiller qui prend bien soin des deniers du peuple.

En décembre, le conseil négocie un compte de 9.38 \$. Un conseiller propose de payer la somme de 4 \$ et négocie pour 5 \$. Les conseillers votent à égalité des voies, le maire vote pour la résolution.

1866

Vérification du poids du pain.

En novembre, le conseil nomme ses officiers. Pour la première fois, il nomme des officiers pour procéder à l'inspection du pain.

1871

Le ministère de l'Agriculture et des Travaux publics demande l'aide de la municipalité.

En avril, Monsieur Louis Archambault, commissaire de ce ministère, présente au conseil une requête concernant l'immigration européenne. La demande est à l'effet de s'informer si des terres sont disponibles afin de les donner à des immigrants.

Le conseil informe les commissaires que les terres situées dans la corporation municipale sont présentement toutes occupées par des propriétaires.

Cependant, le conseil mentionne qu'il y aurait de l'emploi pour 50 garçons ou chef de famille, ainsi que pour 50 filles. Le salaire offert est de 80 \$ à 100 \$ par année pour les hommes et de 30 \$ à 40 \$ pour les filles. Il y a également des terres à vendre. Une de ces terres est située dans la première concession. Elle est d'une superficie de 92 arpents et son prix de vente est de 4300 \$. L'autre, située dans la troisième concession, d'une superficie de 90 arpents, avec grange érigée, est également à vendre pour le prix de 1500 \$.

On remarque ici une très grande différence dans le prix des terres situées au bord de l'eau (première concession) comparées à celles situées à l'intérieur des terres. Les emplacements de ces terres sont aujourd'hui l'une sur la rue Richelieu aussi nommée route 223, l'autre sur le rang des Soixante.

Chronologie parlementaire depuis 1791 (extrait)

27 février 1873

Gédéon Ouimet du parti Conservateur est assermenté comme premier ministre et, comme son prédécesseur, il cumule les fonctions de secrétaire et registraire. Il est également ministre de l'Instruction publique. George Irvine accède au poste de procureur général. J.G. Robertson demeure trésorier et Louis Archambeault, commissaire de l'agriculture et des travaux publics. Cet extrait vient confirmer la véracité des faits rapportés dans ce procès-verbal.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1872

Inspecteur de voirie

Chaque année, vers la même période, le conseil procède à la nomination des officiers. En mars, c'est la première fois que le terme inspecteur de voirie est utilisé pour désigner l'inspecteur de chemin.

1874

La municipalité est compatissante dans l'affaire Lépine

En décembre, le conseil homologue une résolution pour demander à son Excellence le Gouverneur général de la puissance du Canada et à notre gracieuse majesté, la bien-aimée Reine de notre puissance de bien vouloir gracier Lépine. *Lépine était un officier sous Louis Riel.*

1875

Du nouveau pour les assemblées du conseil

En mai, il est décidé du lieu, le jour et l'heure des assemblées du conseil municipal. Cette proclamation doit se faire après la messe du dimanche.

En juin, le conseil ajourne sa réunion pour la reprendre « tout à l'heure » (expression dans le texte) à l'office du secrétaire-trésorier.

1877

Réunions

En juin, il est décidé que les réunions régulières soient tenues à 14 h.

1879

Achat d'un plan de cadastre

En janvier, le conseil autorise l'achat, auprès du registrateur du comté de Verchères, d'un double du plan et du livre de renvoi de la paroisse.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1892

On ne veut pas changer de comté

Le projet du bill portant le numéro 76 est soumis à la chambre des communes du Canada. Ce bill propose de répartir de nouveau la représentation à la dite chambre. Le conseil municipal s'oppose vigoureusement contre la décision de la chambre puisqu'il ne veut pas s'annexer au comté de Saint-Hyacinthe, mais demeuré dans le comté de Verchères.

1897

Demande à Seigneurie de Beloeil

En janvier, il est demandé à la seigneuresse de Beloeil la permission de vendre les terrains qui se trouvent dans le grand coteau. Ces terrains sont situés dans la municipalité de St-Marc, mais font partie de la seigneurie de Beloeil. Plusieurs arrérages de taxes sont dus sur ces terrains et vu la situation, la municipalité ne peut les vendre. *Je crois que le nom de cette seigneuresse était Wilhelmine Dudding de Montenach.*

En juin, le conseil demande que la loi adoptée dernièrement par le législateur, rendant le comté de Verchères comme faisant partie du district de Richelieu, soit modifiée pour le district de Montréal.

1898

Condoléances

En octobre, à la suite du décès de son fils Calixe, 19 ans, élève du collège de Sainte-Marie de Monroir, une résolution est adressée à Monsieur Panthéon Jeannotte à l'effet d'offrir les condoléances du conseil et il est demandé une publication dans le journal La Presse.

1899

Condoléances

En juin, une résolution est adressée à la famille Flavien Vary à l'effet d'offrir les condoléances du conseil à la suite de la mort soudaine de Monsieur Flavien Vary, ancien conseiller de la municipalité.

1903

Affaire de jument

En juin, le maire est appelé à agir comme conciliateur dans une affaire de la saillie d'une jument appartenant à Monsieur Noël. Le maire condamne Monsieur Noël à payer 2 \$ à Monsieur Joseph Loïselle.

1904

Retrait d'un chèque

En mars, le secrétaire est autorisé à retirer un chèque qui est daté du 30 avril et signé par L. Peltier. Ce chèque, d'une somme de 30.28 \$, est déposé à la banque d'épargne de la cité et du district de Montrive.

Je n'ai pas fait de recherche pour connaître la localisation de cette banque.

Juge de paix

En mai, Émile Blanchard, juge de paix, agit comme conciliateur entre George Sénécal et Joseph Blanchard pour un litige de 3.75 \$.

1906

Condoléances

À la suite du décès du maire, Monsieur Toussaint Archambault, le conseil propose de publier les condoléances du conseil envers la famille Archambault dans le journal La Presse et la Patrie.

1908

Changement de lieu pour la tenue des réunions

En mai, le conseil permet l'occupation de la salle publique pour les services divins. La salle sera occupée jusqu'au mois de décembre prochain. Il y sera déposé les vases sacrés, les saintes espèces et les ornements. Les séances du conseil seront tenues dans le bureau du secrétaire—trésorier.

1912

Construction d'une remise

En mai, le maire est autorisé à faire construire un hangar sur le terrain de la Fabrique.

En juin, le conseil vote un forfait de 10 \$ au congrès de la langue française et nomme des responsables pour solliciter la population à cet effet.

Monsieur le curé, J. M. Cadieux, s'adresse à l'assemblée pour parler du congrès de la langue française qui sera tenu à Québec à la fin de juin.

En octobre, le maire est à nouveau autorisé à construire une remise.

1913

Remerciements

En mars, des remerciements sont adressés à Monsieur le Curé Cadieux pour son don de 5 \$ pour la réparation de chaises et à Monsieur Émile Gravel qui les a réparés. Le maire est également félicité pour son initiative prise pour l'amélioration du mobilier ce qui fait honneur à la paroisse. Il est également remercié d'avoir accepté le solde du compte de réparation qui s'élevait à 8 \$.

Falsifications concernant le sirop d'érable

En avril, une demande est adressée au ministre du Revenu, de l'Intérieure et de l'Agriculture. Le conseil demande au ministre de faire en sorte que l'acte des falsifications soit amendé pour empêcher que l'on se serve du mot érable ou d'aucun dérivé de ce mot sur les étiquettes des contenants des sucres et de sirop à moins que ce soit sur des paquets ou canisses contenant le véritable produit garanti pour de l'érable.

Monument de Cartier

Le comité organisateur du centenaire de Cartier nomme les membres du conseil municipal, membres du comité d'érection d'un monument élevé en l'honneur de Cartier.

1914

Chambre de commerce de Montréal

En février, le conseil appuie la chambre de commerce du district de Montréal dans ses démarches d'appui concernant la construction du canal de la baie Georgienne. Le conseil insiste pour que le gouvernement du Canada assume dès la prochaine semaine la réalisation de ce grand projet national.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

En octobre, le conseil prend connaissance d'une lettre du journal La Presse. Cette lettre demande une aide financière pour aider l'hôpital canadien de Paris qui soigne les blessés de guerre canadiens-français et canadiens-anglais. *Je n'ai noté aucune mention d'appui dans le procès-verbal.*

En septembre, le maire est autorisé à procéder à l'achat d'un terrain sur lequel une bâtisse convenable serait érigée pour entreposer le rouleau et autre machine.

1915

Terrain

En janvier, le maire est autorisé à procéder à l'achat du terrain auprès de Monsieur Armand Desmarais pour la somme de 100 \$.

On félicite le maire

En février, le conseil adresse ses félicitations à Monsieur Isidore Voghel pour son dévouement et son zèle à la charge de maire.

Encore les blessés de guerre

En octobre, le conseil prend connaissance d'une lettre du lieutenant-gouverneur. Cette lettre fait appel à la générosité des citoyens en faveur des blessés de guerre.

Des dommages causés aux rives de la rivière Richelieu

En novembre 1915, lors d'une réunion tenue au bureau du secrétaire-trésorier, le conseil prend connaissance d'une demande de ses citoyens. La demande porte sur des dommages causés par l'abaissement du niveau de l'eau de la rivière Richelieu. Les citoyens demandent que des mesures soient prises pour éviter ces dommages.

Les dommages consistent principalement par des bris de tuyaux et de pompe d'aqueduc et d'égout. Considérant le bas niveau de l'eau, les dommages sont causés par la glace. Les citoyens sont également obligés d'envelopper les tuyaux qui se dirigent dans la rivière pour éviter que ces tuyaux gèlent. Il est demandé au gouvernement fédéral d'ordonner aux responsables du barrage de l'écluse de Saint-Ours de laisser le niveau de la rivière Richelieu au même niveau l'hiver que l'été.

1916

Prohibition

En mars, le conseil approuve le projet du gouvernement canadien à l'effet de prohiber, durant le temps de la guerre, les boissons alcooliques. Le projet comprend également une période de trois ans pour la reconstruction du pays. Il est résolu qu'une copie de la résolution soit expédiée à trois députés, dont Sir Wilfrid Laurier.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1919

On veut donner un bonus

En février, le conseil prend connaissance d'une lettre du gouvernement provincial selon laquelle, le conseil de comté vote un bonus à l'agronome de district. Le ministère de l'Agriculture désire établir une telle politique. Le conseil laisse le maire libre de voter sur la question lors de la réunion du conseil de comté. Cependant, les membres du conseil sont d'avis qu'il ne serait pas prudent de lier indéfiniment le conseil de comté à une telle mesure advenant le cas où ledit programme ne donnerait pas satisfaction.

On achète un terrain et le remet

En septembre, le conseil résilie le contrat d'achat d'un terrain avec Monsieur Armand Desmarais. Monsieur Desmarais consent à remettre la somme de 100 \$ qu'il avait reçu en paiement du terrain.

Hangar

En octobre, le maire fait rapport au conseil disant que la Fabrique consentirait un bail emphytéotique à la municipalité pour l'occupation d'un terrain sur leur propriété. L'espace réservé servirait à la construction d'un hangar pour entreposer les machines de la corporation municipale. Le maire est mandaté pour discuter avec le curé. De plus, Monsieur Alvarez Ducharme est autorisé à construire le hangar suivant les instructions du maire ainsi que de se servir du bois qui a servi pour la construction des ponts. *(Rien ne se perd)*

1922

On abuse

En mars, le conseil accepte de présenter une requête au ministère de la Colonisation et des Pêcheries. Cette requête demande au ministère de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'abus de pêche dans la rivière Richelieu.

En avril, l'Union des municipalités du Québec, demande au conseil municipal de nommer un délégué de son conseil pour appuyer une sollicitation auprès du gouvernement fédéral concernant la construction d'un pont neuf entre Montréal et la Rive-Sud. Le conseil nomme le maire.

Le train est de trop bonne heure

En mai, en raison du changement de l'heure dans les grands centres, les trains qui passent à Beloeil sont ajustés à l'heure avancée. En conséquence, il est résolu de s'adresser au ministre des chemins de fers par l'entremise du député Joseph Archambault. La demande est d'obtenir que l'Océan Limite, provenant d'Halifax vers Montréal, arrête à la gare de Beloeil lors de son passage vers 8 h. Cet arrêt permettrait aux passagers du bateau Delilah, voyageant entre Saint-Antoine et Beloeil, d'embarquer sur le train pour se rendre à Montréal au lieu d'attendre le train qui entre à la gare de Beloeil trop à bonne heure.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1924

De la langue française

En mars, le conseil prend connaissance d'une lettre de l'abbé Baillargé prêtre curé de Verchères. La demande consiste à passer une résolution du conseil à l'effet de s'opposer avec un règlement vexatoire qui en Ontario bannit la langue française dans les écoles.

La résolution est adressée au ministre de l'Ontario.

Un monument pour les patriotes

En juin, Monsieur Victor Morin de Montréal demande de voter une contribution pour l'érection d'un monument en l'honneur des patriotes de 1837. Ce monument serait érigé sur la place des Patriotes à Montréal. Le conseil prend cette demande en délibération.

Durant cette période, plusieurs procès-verbaux ne sont pas signés par le maire.

En octobre 1924, le conseil accepte le dernier rapport du procès-verbal de la réunion précédente. Le maire s'oppose et ne veut pas signer ce procès-verbal vu que le conseil a autorisé des avocats dans l'affaire L'Heureux. Cette affaire concerne l'établissement de la future Montée Lavallée.

1925

Réserve d'une zone boisée

En février, le notaire Laporte suggère à la municipalité d'homologuer une résolution demandant au ministre des Terres et des Forêts de déclarer zone réservée la lisière de terre en bois debout qui traverse, dans presque toute sa largeur, le comté de Verchères. Le conseil, après délibération, décide de prendre ladite requête en sérieuse considération.

Le nom de la Banque Hochelaga prend le nom de Banque Canadienne Nationale

Un nouveau pont entre Longueuil et Montréal

En mai, le maire informe le conseil qu'il a reçu une invitation pour assister à une grande assemblée qui aura lieu à Longueuil. Cette réunion se tiendra mardi prochain et est au sujet de la construction d'un nouveau pont entre Longueuil et Montréal.

Embellissement des paroisses

Le conseil prend connaissance d'une lettre de l'association du tourisme recommandant l'embellissement des paroisses.

Avis de chauffage

Monsieur Calixte Chagnon, bedeau et secrétaire adjoint, avise le conseil de la part de Monsieur le Curé que ce conseil doit chauffer la salle le jour de ses sessions. Il est résolu de

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

rencontrer monsieur le curé pour prendre des arrangements de manière à ce que tout en contribuant, la Fabrique soit priée de continuer à s'occuper du chauffage.

1926

Chauffage

En novembre, Monsieur le Curé offre que la Fabrique paie les 2/3 du chauffage de la salle du conseil si le présent conseil et celui de la commission scolaire paient l'autre tiers.

1927

Demande refusée

En juin, des contribuables demandent au conseil d'utiliser la charrue à chemin de la municipalité pour exécuter des travaux sur leurs propriétés. Le conseil refuse la demande.

En octobre, la session régulière est le même jour que le jour des Morts. Il est donc résolu de l'ajourner au mercredi neuf novembre 1927.

1929

Paiement d'une amende

En février, Monsieur C.O. Senécal, en sa qualité de juge de paix, remet au conseil une somme de 20 \$.

Cette somme représente la moitié de l'amende payée par Monsieur Georges Senécal à la suite d'une poursuite contre lui de la société protectrice des animaux. Suivant le Code criminel, cette somme doit être remise à la municipalité.

Le curé paie ses dettes

En avril, Monsieur le Curé verse la somme de 23.83 \$ pour les dépenses du chauffage de la salle publique.

La loi dominicale

En juin, la ligue de l'observance du dimanche demande au conseil d'adopter la formule suivante :

- Attendu qu'en différents endroits de la province, le travail du dimanche est devenu habituel et que cette habitude tend à se répandre de plus en plus;
- Attendu que le travail du dimanche désorganise la famille et l'ordre social et qu'il est défendu par l'Église et les lois de ce pays;
- Attendu qu'il importe d'enrayer par des moyens prompts et efficaces le mal causé par le travail du dimanche;

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

- Attendu qu'il est du devoir de l'autorité constituée de veiller au maintien social et de faire observer les lois;

Le conseil de la corporation municipale de St-Marc, alarmé par le progrès que fait le travail du dimanche dans notre province, est convaincu que seul le gouvernement peut y mettre fin. Il prie instamment les autorités provinciales de bien vouloir prendre les moyens de faire observer parfaitement la loi dominicale.

On ferme à clef

En juillet, le conseil décide de réparer le hangar à remisage des machines et outils de la municipalité. Il exige que ce hangar soit dorénavant fermé sous cadenas. Monsieur Émile Blanchard est autorisé à voir à faire faire les travaux nécessaires à cet effet. La clef du cadenas sera déposée auprès de l'aide-secrétaire, Monsieur Calixte Chagnon. De plus, il est résolu de ne plus prêter à qui que ce soit aucun outil, ni machinerie sans l'autorisation du conseil suivant son acceptation en session régulière et aux prix et aux conditions alors déterminés.

1931

Délai demandé

En septembre, le conseil demande au gouvernement un délai jusqu'au premier novembre prochain afin de pouvoir exécuter tous les travaux relevant de la loi du chômage.

1932

Depuis le début de cette année, il semble que le conseil soit en discorde. À plusieurs reprises, le maire et quelques conseillers sont absents. Le conseil siège si le quorum est constaté.

Intérêts personnels

En juillet, le conseil prend connaissance d'une lettre de la firme d'avocats Laurendeau & Laurendeau. Cette lettre est attribuable à Monsieur Ovide Voghel, contribuable de cette corporation municipale, qui a donné instruction à ses avocats d'engager des procédures judiciaires contre Messieurs les conseillers Ophni Dufort, Richard Fontaine, Alfred Charron et Jean-Baptiste Noël, demandant l'imposition d'une amende en vertu de l'article du code municipal, numéro 124. Cette amende est imposée à tous conseillers votant pour accepter une question dans laquelle il est intéressé.

Fabrication du beurre et du fromage

Le conseil demande au ministère de l'Agriculture à Ottawa d'accorder une prime directe sur la fabrication du beurre et du fromage. Cette prime doit être payée naturellement aux producteurs et non aux fabricants. Il est également résolu que la demande soit adressée à l'Honorable Duranleau, député, et au département d'agriculture Canada et à l'Union Catholique des cultivateurs.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Location de la charrue

Le conseil accepte de louer aux contribuables intéressés dans les travaux du cours d'eau Richer, la charrue municipale pour étendre la terre le long du cours d'eau. Le coût de location est de 0.20 \$ l'heure.

Marché Bonsecours

En août, le conseil approuve le projet d'agrandissement du Marché Bonsecours à Montréal. Cette acceptation est conforme à la circulaire dont le conseil a pris connaissance.

En novembre, le maire est nommé délégué pour représenter la municipalité à la délégation qui aura lieu le 9 novembre réclamant l'agrandissement du Marché Bonsecours.

1933

La revue municipale

Un exemplaire de la revue municipale est remis au conseil pour que les membres du conseil en prennent connaissance. Ce numéro de la revue est gratuitement offert par les éditeurs de la revue à titre d'annonce.

Marché Frontenac

En mai, Monsieur A. Bissonnette, représentant le cabinet d'avocats Bélanger & Bélanger de Montréal, est invité par le maire à exposer au conseil un projet de marché à Montréal dont il a déjà privément entretenu le maire.

Considérant qu'un nouveau site pour un marché central à Montréal a été suggéré et que ce marché serait situé entre les rues Ontario, Sainte-Catherine, Frontenac et Bercy (Berry????).

Considérant qu'après l'étude des plans et détails, cet emplacement rencontrerait mieux les vues et les besoins de la classe agricole tout en étant un actif pour les contribuables de Montréal.

En conséquence, il est résolu que le site du marché Frontenac soit approuvé et que toutes les résolutions antérieures soutenant le projet d'agrandissement du marché Bonsecours soient rescindées et que le marché Bonsecours lui-même soit fermé et il est demandé qu'un cultivateur ne paie pas plus que sa place dans le marché comme actuellement et que soient adressées aux parties intéressées copies des présentes.

Un chien mort

Madame Pierre Pétrin réclame la somme de 4 \$ pour avoir enterré un chien trouvé mort sur son terrain. Le conseil refuse la demande.

En septembre, le docteur J. E. Mathieu, de l'hôpital métropolitain inc., demande au conseil son appui de demande de fonds à Ottawa et à Québec pour fournir du travail aux chômeurs de la Rive-Sud dans la construction de l'hôpital projeté. Le conseil félicite l'organisme de son initiative, mais le conseil de St-Marc de Cournoyer ne désire en aucune manière se mêler ni directement ni indirectement à cette entreprise.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Revue municipale

En novembre, une proposition est déposée devant le conseil à l'effet d'abonner tous les membres du conseil à la revue municipale. La proposition est prise en considération.

Nouvel hôpital

Après plusieurs attendus, il est résolu de prier les différentes autorités provinciales et fédérales de bien vouloir considérer, comme travaux publics intéressant la municipalité de St-Marc de Cournoyer, la construction d'un hôpital dans les limites de la ville de Montréal-Sud, construite par la corporation de l'hôpital Métropolitain Incorporée. Il est demandé à ces paliers gouvernementaux de bien vouloir contribuer suivant les dispositions des lois existantes pour leur part au paiement des salaires des ouvriers chômeurs de cette municipalité qui seront employés dans la construction de cet hôpital. Il est entendu que notre municipalité ne sera obligée d'aucune façon à la construction, aux matériaux, ni au maintien du dit hôpital, sauf en ce qui concerne le paiement du tiers du salaire des chômeurs qu'elle enverra travailler et cela par résolution spéciale.

En décembre, Monsieur le Député Félix Messier informe le conseil par lettre que le lieutenant-gouverneur a déclaré les terres à bois de la paroisse de Saint-Marc comme étant une zone réservée.

1934

Union des municipalités

En février, l'Union des municipalités invite le conseil à devenir membre de son organisme. Le conseil prend en considération une lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal invitant le conseil à passer certaines résolutions relativement au placement sur des terres des familles de chômeurs et de jeunes gens incapables de se placer seuls. La demande est prise en considération.

Prière avant les réunions

Vu que la municipalité de St-Marc est une municipalité chrétienne et catholique;

Vu que le conseil de cette municipalité, en tant qu'être moral et corps public, doit rendre à Dieu un culte public;

Il est résolu que dorénavant toute session du conseil s'ouvre par la prière du signe de la croix accompagnée d'un Pater, d'un Ave et d'un Gloria. Que le président debout doit réciter à haute et intelligente voix et que les autres membres du conseil et l'assistance prendront part en se tenant debout, tête découverte.

Tarification pour le paiement sur les ponts.

En avril, le conseil reçoit une requête de contribuables de la municipalité.

Cette requête a pour objet de demander à l'honorable Dr R.J. Marion, ministre des Chemins de fer, à Monsieur Alfred Duranleau, au ministre de la Marine et à Monsieur Hangerford, président du chemin de fer Canadien National ce qui suit :

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

- ✓ Que l'application du tarif spécial accordé par les commissions du Havre et du Canadien National soit appliquée en tout temps et à toutes heures pour les ponts Victoria et du Havre.
- ✓ Qu'une exemption complète soit accordée à la classe agricole pour les services d'un remorqueur et ainsi qu'un délai d'un an pour l'usage des billets achetés en série de cinquante.

Le conseil accepte la requête.

Ligue de sécurité

En juillet, le conseil prend connaissance d'une lettre de la sécurité de la province de Québec, sollicitant la municipalité pour faire partie du cercle de sécurité des municipalités.

Décès du révérend Pierre Laberge, prêtre

En septembre, lors d'une assemblée extraordinaire, le conseil s'est réuni à l'occasion du décès de leur ancien curé le révérend Pierre Laberge, prêtre. Le conseil, par résolution, exprime les regrets profonds de tous les citoyens de la paroisse de St-Marc par le décès prématuré de leur ami et vénéré ancien Curé et exprime leurs sincères sympathies qu'ils éprouvent à l'occasion de ce douloureux deuil. Le conseil demande à Monsieur le Directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe de transmettre ce message à la famille du défunt.

En octobre, le chanoine J.B.O. Archambault, supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe répond à la demande du conseil relativement aux sympathies exprimées.

1935

L'essor Chrétien

En février, le conseil prend connaissance d'une lettre de l'essor Chrétien, organisme de Montréal. Cette lettre est écrite par Monsieur Donat F. Lainisse, secrétaire, et est adressée au maire en date du 26 janvier dernier.

En conséquence,

- ❖ Attendu que des persécutions religieuses sévissent au Mexique, comme elles ont sévi en Espagne et en Russie, tous pays chrétiens;
- ❖ Attendu que le Canada, pays chrétien, réproouve toute attaque contre la religion, sauvegarde de l'ordre et de la civilisation;

En conséquence, il est unanimement résolu par ce conseil qu'à son assemblée tenue le 4 février 1935, le conseil proteste contre de telles persécutions religieuses, qu'il demande à nos chefs d'état canadien d'employer leurs influences pour faire cesser ces persécutions et qu'il réclame de la Société des Nations, une action vigoureuse et efficace contre les persécuteurs.

Péages sur les ponts

Le conseil prend connaissance de la requête du comité de la Rive-Sud

Péages sur les ponts :

- Attendu qu'en 1934, un comité connu sous le nom de comité de la Rive-Sud concernant les péages sur les ponts a été formé dans le but d'obtenir la réduction des taux de péages sur les ponts Jacques Cartier et Victoria;

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

- Attendu que le gouvernement fédéral n'a accordé aucune considération à la requête du dit comité;
- Attendu que ce conseil a reçu des renseignements exacts sur le chiffre énorme des revenus tirés dans le passé des taux de péage imposés, sur le pont Victoria, aux véhicules et aux piétons;
- Attendu que ledit comité a cette fois décidée de demander d'abord l'abolition immédiate des péages sur ledit pont;
- Attendu qu'en 1898, la compagnie du Grand Tronc a démolie et enlevé la structure tabulaire du pont Victoria pour y établir deux voies de chemin de fer et y mettre un élargissement sur les deux côtés de manière à aménager deux voies à l'usage des véhicules et des piétons;
- Attendu que le coût total de la reconstruction du dit pont fut de 1,883,672.89 \$ (livre bleu du Grand Tronc, page 259);
- Attendu que les parties du dit pont affectées au passage des véhicules et des piétons n'ont pas coûté plus d'un million. (Débats de la chambre des communes, 1900, vol.3, page 9976);
- Attendu qu'en 1900, un octroi fédéral de 230,000 \$ fut accordé à la compagnie de chemin de fer pour l'aider à reconstruire et agrandir le pont Victoria et s'ajouter à l'octroi fédéral de 270,000 \$ la somme des octrois fait pour aider cette entreprise sujette à cette condition que les taux de péage imposés aux piétons et aux véhicules sur le pont fussent soumis à l'approbation du gouverneur général en conseil (63-64, Vict Chap.8);
- Attendu que le gouvernement fédéral verse annuellement et à perpétuité la somme de 10,000 \$ à la compagnie de chemin de fer pour l'usage du pont;
- Attendu que ledit pont est ouvert à la circulation des véhicules depuis le premier décembre 1899;
- Attendu que la compagnie n'a pas rempli son obligation selon la loi de 1852, chap. 75 :
- Attendu que depuis cette date (1er décembre 1899), la compagnie est sans droits des taux de péage exorbitants puisqu'elle a toujours imposé un péage et l'impose encore injustement.
- Attendu que la compagnie de chemin de fer a refusé de renseigner le comité ci-dessus nommé sur le chiffre annuel de ses recettes provenant des taux de péage imposés au trafic des véhicules et des piétons sur ledit pont et les droits et les privilèges accordés à des compagnies d'utilité publique telles que The Bell Téléphone Company of Canada, les compagnies de télégraphe Montréal Light Heat & Power et Montréal & Southern Countries Railways Co, mentionnant qu'il n'était pas dans l'intérêt public de faire connaître ces chiffres;
- Attendu que le comité a appris de source digne de foi que les revenus bruts provenant du trafic des véhicules et des piétons sur le pont Victoria se chiffrent à 2,841,791.86 \$ pour les années 1927 à 1933 inclusivement;
- Attendu que la moyenne annuelle des dits revenus basée sur les chiffres ci-dessus est de 405,970.27 \$ pour un total de 14, 208,961 \$ pour les 35 dernières années;
- Attendu que les habitants ont été exploités durant ces 35 années par la compagnie de chemin de fer, spécialement les cultivateurs qui écoulent leurs produits sur le marché de Montréal, provenant des comtés d'Arthabaska.....(énumération des comtés);
- Attendu que ces personnes ont subi et subissent encore un tort incalculable et irréparable du fait des taux de péage sur le pont Victoria et qu'elles en réclament l'abolition immédiate;

C'est pourquoi ce conseil requiert instamment du gouverneur général en conseil de décréter immédiatement l'abolition de tous les taux de péage sur le pont Victoria tant pour les véhicules que pour les piétons et il est en même temps convaincu que justice sera faite.

De la langue française

En juin, il est résolu de demander au lieutenant-gouverneur en conseil de prescrire que les publications de tout avis public, règlement, résolution ou ordre de la corporation, sauf celles requises dans la gazette officielle de Québec, soient faites à l'avenir dans la langue française seulement vu que tous les contribuables de la municipalité parlent la même langue qui est la langue française.

En août, le conseil reçoit la permission de publier en français à la suite d'une lettre de Monsieur Émile Morin, ministre des Affaires municipales de l'industrie et du commerce.

Regroupement de Cultivateurs

Monsieur Jean Baptiste Boudreau, cultivateur de Chambly Canton, donne verbalement au conseil certaines explications sur un mouvement agricole dont il est l'initiateur. Ce mouvement a pour but de regrouper les cultivateurs de sept à huit cents paroisses de la province de Québec en vue de défendre les intérêts de la classe agricole dans cette province. Il est résolu d'approuver l'initiative et souhaite que les cultivateurs de la paroisse entrent en grand nombre dans ce nouveau mouvement.

1936

Fraudeurs

Le conseil est avisé par la Société Amicale des aveugles inc. que des fraudeurs sollicitent en leur nom.

En mai, le conseil est invité à s'abonner à la revue municipale. Aucune décision n'est prise à cet effet.

Les rentes constituées

En 1935, le Parlement du Québec adopte la Loi abolissant les rentes seigneuriales en vertu de laquelle le gouvernement rachète les rentes constituées en remboursant les créanciers (source : Jean Cournoyer).

J'ai été nommé secrétaire-trésorier de la municipalité en juillet 1967 et je me rappelle avoir perçu cette rente jusqu'à la fin de 1968.

Le conseil procède à l'examen du terrier des rentes constituées payables dans la municipalité de St-Marc de Cournoyer, dans le comté de Verchères.

- ✓ Au numéro d'ordre 19, Monsieur Honoré Chicoine demande que la rente annuelle d'une somme de 2.29 \$ soit retranchée affirmant qu'il n'a jamais payé tel montant.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

- ✓ Au numéro d'ordre 40, Monsieur Gill E. Senécal demande pour son frère Ulric Senécal que le montant de rente annuelle soit réduit de 0.53 \$ à 0.10 \$, affirmant que son frère a toujours payé 0.10 \$ comme rente annuelle.
- ✓ Au numéro d'ordre 48, Monsieur Arthur Noël demande que le montant de sa rente annuelle soit réduit de 1.54 \$ à 1.50 \$, affirmant que c'est le montant qu'il a toujours payé.
- ✓ Au numéro d'ordre 96, Monsieur Louis Isidore Voghel demande que le montant de sa rente soit réduit de 1.46 \$ à 1.36 \$, affirmant qu'il a toujours payé ce montant.
- ✓ Au numéro d'ordre 109, Monsieur Herman Jeannotte demande une réduction de 2.00 \$ à 1.37 \$, affirmant qu'il a toujours payé ce montant.
- ✓ Aux numéros d'ordre 1 et 7, Monsieur Léandre Ducharme demande l'annulation du montant imposé vu qu'il n'a jamais payé cette rente.
- ✓ Au numéro 128, Monsieur Louis Isidore Voghel demande pour son père que sa rente annuelle soit réduite de 0.25 \$ à 0.18 \$, affirmant qu'il a toujours payé ce montant.
- ✓ Au numéro d'ordre 137, Monsieur Louis Isidore Voghel, ayant son livre de rente à l'appui, demande de réduire sa rente de 0.66 \$ à 0.65 \$, prouvant qu'il a toujours payé ce montant.
- ✓ Au numéro d'ordre 154, Monsieur Victor Handfield demande que son nom soit retranché de la liste vu qu'il n'a jamais payé de rentes seigneuriales.
- ✓ Au numéro d'ordre 233, Monsieur Maxime Gatién demande pour son père Marc Gatién de réduire le montant de la rente de 0.34 \$ à 0.32 \$.
- ✓ Au numéro d'ordre 240, Monsieur Phidime Charron, son livre de rente à l'appui, demande à être retranché de la liste.

Il est en conséquence résolu que le conseil accepte les demandes concernant les rentes constituées.

Contrôle de la baignade

En juillet, une requête, rédigée en date du 21 juin 1935 par Monsieur le Docteur J. Amable Archambault de Saint-Charles-sur-Richelieu et signée par quelques citoyens de St-Marc, est présentée au conseil.

La requête demande au conseil de St-Marc de passer une résolution qui oblige ou contraint les garçons et les hommes de se baigner à Saint-Charles et aux quais du gouvernement les mardis, jeudis et samedis. Les filles et les femmes sont contraintes à se baigner sans témoins les lundis, mercredis et vendredis.

Il demande aussi au conseil de faire deux enseignes en tôle ou des cartes annonces de cette résolution pour être placées dans les magasins, le bureau de poste et la maison de pension, etc...

En conséquence, il est résolu que le secrétaire donne à la porte de l'église dimanche prochain, après la grand-messe, communication de l'article 207 du Code criminel du Canada aux gens de la paroisse. Cet article spécifie qu'il est considéré comme criminelle et passible de deux ans d'emprisonnement, si toute personne, avec connaissance de cause et sans justification, ni avec excuse légitime, exhibe publiquement quelque objet dégoûtant ou quelque spectacle indécent.

Le communiste

En décembre, il est résolu que ce conseil adhère aux déclarations faites contre le communiste aux manifestations de Montréal et de Québec le 23 octobre dernier. Il est demandé au gouvernement fédéral d'empêcher les mêlées subversives de la gent

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

communiste considérées illégales par la plus haute cour de la province de l'Ontario. Il est résolu que copie de la présente soit adressée à l'honorable ministre de la Justice à Ottawa.

1937

Guerre

En mars, la ligue des patriotes de Joliette demande au conseil de protester contre la participation du Canada aux guerres européennes et contre l'augmentation des crédits militaires à Ottawa. Le conseil appuie la demande et envoie une copie de la résolution à l'honorable Monsieur Cardin à Ottawa.

Note : à différentes sessions des terrains, dont les taxes sont impayées, sont adjugés à la corporation vu qu'il n'y a pas preneur.

Communiste

En avril, il est résolu de prier le gouvernement de prendre des mesures extrêmes contre les communistes.

Mendicité

Vu les lois de pension de vieillesse et d'assistance publique édictées par le gouvernement de la province de Québec pour le territoire provincial;

Vu que les indigents sont maintenant protégés par les lois ci-dessus citées;

Vu que, à travers la province, la mendicité, est et a toujours été un danger public tant au point de vue de l'hygiène, du physique et de la morale qu'au point de vue de la sécurité pour les faibles en particulier et que ce danger s'est aggravé depuis ces dernières années;

Vu que telle mendicité à cause des lois citées plus haut n'a plus d'utilité;

En conséquence, il est résolu que le conseil prie humblement, bien qu'avec insistance, l'honorable premier ministre de la province de bien vouloir dès la présente session prohiber toute mendicité sur tout le territoire de la province. Cette prohibition doit faire exception pour celle faite dans les édifices religieux pour fin religieuse ou charitable.

Que l'application de cette loi et sa surveillance soient confiées à la sureté provinciale vu que la plupart de nos municipalités rurales n'ont pas de moyens pratiques et efficaces à la bonne observation de cette loi. Que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre du Québec.

Monument des patriotes

En juin, le conseil prend connaissance d'une lettre de l'Action patriotique signée par Messieurs A.C. Miller, président, et A. De Grave, secrétaire. La demande est à l'effet d'une souscription pour l'érection d'un monument aux patriotes de 1837 à Saint-Charles-sur-Richelieu. Le conseil accepte de souscrire la somme de 5 \$.

Changement d'horaire pour les réunions

En décembre, il est résolu que les sessions régulières de janvier, février et mars prochain aient lieu à 13 h au lieu de 19 h.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1939

Travaux de remblai

En octobre, le conseil prend connaissance d'une lettre des travaux publics du Canada concernant certains travaux de remblai à être continués sur le terrain de la Fabrique de St-Marc. Le conseil autorise le maire et le secrétaire à signer le contrat nécessaire.

1940

Vandalisme

Monsieur J. O. Noël, marchand de cette municipalité, se plaint verbalement au conseil du fait que certains jeunes gens s'amuse à causer des dommages à ses propriétés et vont même jusqu'à ennuyer les passants sur la voie publique. En conséquence de ces faits et afin d'y mettre fin, il demande au conseil de bien vouloir nommer un constable public, avec tous les pouvoirs à ces fins. Autrement, il se verra obligé de réclamer du conseil tous les dommages qui pourront lui être faits par ces jeunes gens.

1941

Inspecteur agraire

En avril, le conseil avise les débiteurs des comptes pour frais d'inspecteur agraire de payer dans un délai raisonnable les frais occasionnés. Sinon, le conseil devra demander à ses avocats de percevoir les sommes dues.

En juillet, il ordonne qu'un avis soit affiché à la porte de l'église dimanche après la grand-messe pour que les mauvaises herbes soient coupées le long des chemins.

1942

Problème avec les chiens

En février, lors de la nomination des officiers de la municipalité, le conseil donne droit et compétence à tous les officiers nommés pour faire observer le règlement concernant les chiens.

Moutons étranglés

En juin, des moutons ayant été étranglés par des chiens chez Monsieur Albert Jeannotte, le maire nomme Monsieur Joseph Robert et Alphérie Archambault estimateurs, vu qu'aucun estimateur n'avait été nommé par le conseil.

Autobus

Une discussion s'engage entre les membres du conseil relativement au service de taxi-autobus exploité par Léandre Ducharme en remplacement du service d'autobus discontinu par la compagnie de Transport Provinciale. Le conseil demande à la régie des services publics de permettre que ce service soit continué de St-Marc à Montréal.

Conscription

- Attendu la promesse de ne pas imposer de loi sur la conscription pour service outremer a été fait par le gouvernement;
- Attendu que le 27 avril, le Québec s'est opposé d'une façon non équivoque à toute mesure de conscription;
- Attendu que la loi de mobilisation accorde au gouvernement le pouvoir d'envoyer les conscrits canadiens n'importe où dans le monde et qu'une telle mesure est en réalité la conscription;

Le conseil décide de ne jamais accepter la conscription pour outre-mer. Le conseil demande au gouvernement de ne pas amender l'article 3 de la loi de mobilisation. Que le conseil considère que le fait d'adopter de quelque mesure que ce soit de conscriptions compromettrait à jamais l'unité canadienne! Que le conseil veuille donner à cette résolution le plus de publicité possible et que copie de cette résolution soit expédiée aux premiers ministres fédéral et provincial et aux députés de comtés.

1943

Attaques aériennes

En réponse à une lettre du comité de protection civile contre les attaques aériennes daté du 15 janvier 1943, le conseil répond ce qui suit :

La personne la mieux placée pour donner l'alarme dans notre municipalité est l'opératrice de la centrale téléphonique. Le conseil préfère de beaucoup se voir former un comité contre les emballements du gouvernement et ses employés durant le temps de la guerre, jugeant que ce comité travaillerait contre un mal réel et présent et non pas contre une menace à peine concevable.

L'importance de la famille

Attendu que la famille est à la base de notre société;

Attendu que l'autorité religieuse catholique du pays a exprimé son inquiétude au sujet des manœuvres faites pour attirer nos jeunes filles, femmes et mères de famille surtout en dehors de leur foyer;

Il est résolu de défendre le travail de nuit pour les femmes et filles au Canada.

D'interdire le travail en dehors de leur foyer aux mères de famille.

D'instituer une loi pour établir la journée de travail de 8 heures et la semaine de 40 heures pour les filles et femmes travaillant dans les usines, ateliers ou manufactures.

Communiste

Il est résolu que le conseil prie nos gouvernements d'interdire le communisme au pays et d'envoyer aux travaux forcés pour la vie après une troisième offense toute personne qui tentera d'en propager les doctrines. Il est également résolu que demande soit faite à nos gouvernements de ne pas passer des lois sous le nom de Social, lesquelles nous rapprochent de plus en plus du régime communiste.

Le port de short et costume de bain

En août, le conseil prend connaissance d'une lettre de Mgr. Arthur Douville, évêque de Saint-Hyacinthe demandant de règlementer le port des vêtements appelés short et costume de bain. Le conseil informe l'évêché qu'il n'a pas les moyens efficaces pour faire respecter un règlement à cet effet.

1944

Correction au cadastre

En janvier, Monsieur Laurent Vary s'adresse au conseil afin qu'il demande au département des terres et forêts de faire corriger une erreur existante sur les plans des paroisses de St-Marc et de Beloeil. Le conseil accepte de donner suite à la demande de Monsieur Vary.

Réfugiés de guerre

En février, le conseil s'inquiète de la décision du ministère de l'Immigration à l'effet d'offrir un domicile aux réfugiés et d'envoyer un agent d'immigration en Europe à cet effet. Le conseil s'inquiète également de la requête qui a été lancée dans le public par la United Jewish, réfugiés et War relief Agencies, réclamant du Canada l'admission de tous les réfugiés du continent européen. Vu que la chambre des communes ne s'est pas prononcée à cette date, le conseil informe les membres du gouvernement fédéral qu'il s'oppose au projet d'immigration suggéré et demande de garder le statu quo des lois actuelles. Il est également résolu que cette résolution soit publiée.

1945

Autobus

En janvier, Monsieur Arthur Noël s'adresse au conseil pour qu'il demande à Monsieur Léandre Ducharme de fixer un poste d'arrêt pour l'autobus au village de St-Marc, de même qu'à tous les villages desservis par ce service.

Monument au frère André

Le conseil accepte de donner 40 \$ pour l'installation d'un monument à la mémoire du frère André.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Ponts Victoria et Jacques Cartier

En septembre, le conseil demande l'abolition des péages sur les ponts Victoria et Jacques Cartier.

1946

Autobus

En février, le conseil appui la demande de Saint-Denis pour l'obtention d'un service d'autobus entre Verchères et Saint-Hyacinthe en passant par St-Marc et Saint-Charles.

District judiciaire

Le conseil s'oppose à la nouvelle réglementation sur l'emplacement du district judiciaire et demande la liberté d'aller soit à Sorel ou à Montréal pour le règlement de leurs affaires de cour.

Réclamations

Le conseil réclame du gouvernement :

- L'abolition du péage sur les ponts Victoria et Jacques Cartier.
- La construction d'un nouveau pont contiguë au pont Victoria.
- La continuation, suivant son plan original, de la voie Sir-Wilfrid Laurier.

Loisirs

En juin, Madame Antonia Blain demande au conseil l'autorisation d'organiser les loisirs et de veiller au bien-être social des paroissiens. Une proposition est déposée à l'effet de suspendre la décision du conseil dans le but d'obtenir plus de renseignements de la part de Madame Blain. La proposition est appuyée. Un amendement à la proposition est déposé à l'effet d'autoriser la demande vu que le but de cette demande est d'obtenir un octroi du gouvernement pour le paiement de la salle construite par le curé Charles Émile Senay. Le maire demande le vote. Le vote étant égal, le maire vote pour l'amendement.

Étranglée par un chien

Le conseil accepte de payer à Monsieur Laurent Voghel la somme de 33.34 \$ pour une taure étranglée par un chien.

1947

Autonomie

En février, le conseil homologue la résolution suivante.

Il est résolu :

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

- Que ce conseil adresse un message de félicitations à l'honorable premier ministre de la province de Québec, Me Maurice Duplessis, pour l'admirable bataille qu'il mène contre la bureaucratie fédérale dans la défense de notre autonomie provinciale.
- Que ce conseil exprime à l'honorable premier ministre son entière similitude de pensée et de jugement au sujet de notre autonomie. Nous devons nous battre même jusqu'à la sécession si c'est nécessaire. Non seulement pour garder intacts les droits qui nous sont garantis par l'acte fédérale, mais encore pour reprendre tous ceux que nous avons abandonnés à l'occasion de la guerre de 1914-1918.
- Que ce conseil ose mettre en garde notre honorable Premier ministre contre toute concession faite à cet empire bureaucratique qui ne cherche qu'à nous étouffer, nous du Québec, dans la majorité non catholique du pays. Que cette bureaucratie ne nous veut aucun bien et que nous devrions toujours garder ce fait dans notre pensée. Que cette bureaucratie recherche que son seul bénéfice et elle est devenue un parasite d'état. Il y a toujours une économie à faire que d'administrer nous-mêmes notre patrimoine.
- Que ce conseil après que ce gouvernement est repris tous nos droits abandonnés depuis 1914, réclame de l'honorable premier ministre, que la lutte soit continuée pour nier au pouvoir central tout droit de taxer qui serait autre que ceux que lui accorde l'acte fédératif, c'est-à-dire pour ne revenir strictement à l'acte de la Confédération.
- Que ce conseil approuve la politique du gouvernement fédéral tendant à faire disparaître tous les contrôles dans le plus court délai possible et réclame encore plus de diligence pour hâter la disparition de toutes les mesures de guerre sauf toutefois, pour le cas de contrôle des loyers qui devrait subsister jusqu'au jour où l'on pourra prévoir que dans un délai rapproché le nombre des logis répondra à la demande.
- Que ce conseil adresse un message de félicitations à Me Rock Pinard, député au fédéral, pour l'admirable causerie qu'il a prononcée à la radio, le samedi soir précédant l'ouverture de la session.

Drainage du Richelieu

En mars, le conseil demande au député Gérard Cournoyer, député fédéral, de faire les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement fédéral des travaux de drainage dans la rivière Richelieu, travaux commencés avant la guerre.

1948

Éclairage du jeu de croquet

En juin, Monsieur René Daigle demande l'éclairage gratuit du jeu de croquet. Le maire avise Monsieur Daigle qu'il doit rencontrer le représentant de Southern Canada Power.

Autobus

En septembre, le conseil refuse un permis d'autobus à la compagnie Richelieu Autobus Enrg., et sauvegarde celui de Léandre Ducharme vers Montréal. La compagnie Richelieu Autobus Enrg. Cette dernière compagnie donnait le service à Saint-Antoine, Contrecoeur, Sorel, etc...

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Hautes herbes et branches

En octobre, le conseil autorise l'achat auprès de la compagnie Canada Paint, d'un liquide nécessaire pour la destruction des branches et les hautes herbes.

Le conseil porte plainte et réclamation contre le département de la colonisation et des terres et forêts pour les dommages causés dans St-Marc par le feu sur les terrains de la colonisation.

Il semble que ce soit l'année d'un incendie important dans le boisé de St-Marc.

Loisirs

En décembre, le conseil accepte une requête dont l'objet est l'obtention d'un octroi gouvernemental pour l'organisation des loisirs.

1949

Remblai

En mars, le conseil demande au député Gérard Cournoyer, député fédéral, qu'il intervienne auprès de la marine pour exécuter la construction d'un remblai de chaque côté à partir du quai du gouvernement à aller au quai Norbert Fontaine.

1950

Quai Vary

Le conseil demande au gouvernement fédéral de réparer le quai Vary.

Location de terrain

En mai, Monsieur Adrien Dubuc demande au conseil de lui louer le terrain appartenant à la municipalité pour y remiser du bois. Le conseil porte la demande à l'étude.

1951

Comité de la jeunesse

En juin, le comité de la jeunesse s'adresse au conseil pour obtenir la permission d'occuper le terrain de la paroisse, terrain situé sur le lot 57. Le comité a l'intention de construire un jeu de tennis et demande de se servir du courant électrique aux frais du conseil. Le conseil accepte la demande, mais reprendra ce terrain s'il en a besoin.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Vente de la remise municipale

Il est résolu de vendre la remise municipale et son contenu par soumission cachetée.
En juillet, vu que le conseil n'a reçu qu'une seule soumission pour la vente du mois précédent, il est résolu de recommencer les demandes de soumissions.

1953

Boisé

En août, il est résolu de demander au département de la colonisation de s'entendre pour le nettoyage de la ligne du boisé entre Saint-Marc et Saint-Amable.
En novembre, les dommages causés par l'incendie dans les bois de St-Marc sont estimés à 210 \$.

Chambre forte

Le conseil autorise l'achat de la chambre forte du notaire Handfield pour la somme de 600 \$.

1954

Hôpital Sainte-Justine

En décembre, le conseil autorise un don de 228 \$ au fond de construction de l'hôpital Sainte-Justine.

1955

L'hôtel Queen Élisabeth

En mai, suivant la pétition de la ligue de l'action nationale, le conseil demande que le nouvel hôtel du C.N.R. porte à l'avenir le nom de château Maisonneuve au lieu de Queen Élisabeth.

Allocations familiales

En juin, le conseil demande au gouvernement provincial de doubler les allocations familiales.

1958

Canalisation de la rivière Richelieu

En juillet, le conseil prend en considération une demande de la Ville de Sorel, concernant une suscription pour le projet de canalisation de la rivière Richelieu.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

1959

Sessions régulières du conseil

En février, le conseil fixe au premier lundi de chaque mois les sessions régulières du conseil municipal.

1960

Mur de protection

En mars, le conseil demande au gouvernement fédéral de continuer sur les lots 50, 53, et une partie du lot 54, les travaux déjà commencés sur le mur de protection.

Fête du 250e anniversaire de Verchères

En juillet, le conseil alloue 50 \$ pour la construction d'un char allégorique pour les fêtes du 250e anniversaire de la municipalité de Verchères.

1961

Mur de protection

En janvier, le conseil appuie la demande du conseil du comté de Verchères pour la construction de murs de protection sur les rives du fleuve et de la rivière Richelieu.

Assurance

En février, le conseil autorise l'achat d'une police d'assurance contre les accidents de travail pour ses employés et demande une rencontre avec U.C.C...

Nouveaux ponts

En septembre, le conseil appuie le comté de Verchères dans sa démarche; pour que les nouveaux ponts soient construits à Varennes et l'autre à St-Marc en passant sur l'île aux Cerfs.

1962

Nouveau secrétaire

En février, le procès-verbal du deux janvier dernier a été annulé par ordre du maire étant donné que cette assemblée avait débuté après l'heure fixée par la loi.

Monsieur Albert Geoffrion est nommé secrétaire intérimaire, vu que Monsieur Jean Baptiste Noël a donné sa démission en décembre 1961.

Péage sur les ponts

En mars, le conseil appuie par résolution le comité pour l'abolition du péage sur les ponts.

Vente d'un terrain

Le conseil vend à Dollard Hébert, pour la somme de 400 \$, le terrain acheté d'Atché Dufort.

1963

Canalisation de la rivière Richelieu

En septembre, le conseil accepte le mémoire sur la canalisation du Richelieu tel que présenté par le docteur C. Robert Fiset, maire de Sorel.

Murs de protection

En octobre, le conseil demande au gouvernement fédéral de construire des murs de protection le long de la rivière Richelieu. Les derniers travaux remontent à l'année 1959 et ces travaux permettraient d'élargir la rue Richelieu, vu l'étroitesse de la rue actuelle.

Autobus

En décembre, le conseil demande à la Compagnie de transport provincial d'établir un service d'autobus sur la route 47 (rue Richelieu) pour desservir les municipalités de Saint-Antoine et de Saint-Marc. La rue Lafrenière et la rue Richelieu à Beloeil seraient également desservies. Le service est demandé pour l'aller et retour, une ou plusieurs fois par jour.

1964

Élargissement de la route 47

En mars, considérant de nombreuses plaintes et particulièrement celle de la compagnie d'autobus provincial, le conseil demande au ministre de la Voirie provinciale de bien vouloir élargir la route 47, aussi appelée rue Richelieu, et d'épandre du gravier concassé imprégné de goudron sur la rue Chemin Lafrenière.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Chemin Lafrenière : cette nomination désigne aujourd'hui le chemin Lafrenière et la rue de l'Anse.

Régionale des municipalités

En mai, le conseil accepte de faire partie de la régionale des municipalités de Richelieu-Verchères et le maire est nommé représentant de la municipalité auprès de cet organisme.

Mur de protection

En août, le conseil demande à Monsieur Lucien Cardin, ministre de la Défense nationale, d'accorder sa collaboration afin de continuer le mur de protection déjà commencé le long du Richelieu. Cette continuation serait à propos jusqu'à la traverse.

Il est également demandé de finaliser les travaux sur le quai Vary en recouvrant la surface ainsi que les côtes d'une couche d'asphalte.

1965

Trains-voyageur

En décembre, le conseil est invité à une réunion d'information sur le service de trains-voyageur entre Saint-Hilaire et Montréal.

Association

Le conseil accepte de faire partie de l'association des municipalités de la Vallée de la Rive-Sud du Richelieu et accepte de payer sa cotisation d'une somme de 25 \$. Le maire est nommé délégué auprès de l'association et Jules Vary, son substitut.

1966

Bell Canada

En janvier, considérant les travaux de correction et d'élargissement de la route 47, le conseil demande à la compagnie Bell Canada de bien vouloir enlever les poteaux laissés au milieu de cette route.

Association

En août, le conseil prend connaissance d'une demande de l'association des hommes d'affaires de la Rive-Sud inc. L'association sollicite la participation de la municipalité à l'organisme. Le conseil décide d'étudier la demande.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Murs de soutènement

En octobre, le conseil demande au ministre Lucien Cardin de bien vouloir accorder les subventions nécessaires pour continuer les murs de soutènement à partir du lot 61 au lot 70.

Loisirs

L'organisme des Loisirs de Saint-Hyacinthe offre leurs services pour l'organisation des loisirs de la municipalité.

Vaisseau de Jacques Cartier

En novembre, le conseil appuie une résolution de la chambre de commerce de Gaspé à l'effet de demander au gouvernement du Canada la permission de mouiller le vaisseau de Jacques Cartier, La Grande Hermine, à Gaspé dès que l'exposition de 1967 sera terminée.

Descentes

En novembre, le conseil demande de faire des descentes dans le mur de soutènement sur les lots P-60 appartenant à Monsieur Roger Comtois et Blanchard Loïselle. Le conseil demande également des travaux de mur de soutènement sur les lots 25 et 27.

En décembre, le ministère des Travaux publics avise le conseil qu'un inspecteur se rendra sur les lots 25 et 27 pour évaluer la nécessité de construire un mur de soutènement.

Rentes

En décembre, la municipalité verse au syndicat national des rentes la somme de 212.23 \$. Cette somme représente l'ensemble des anciennes rentes seigneuriales.

1967

Salle polyvalente avec la commission scolaire

En mars, la commission scolaire de St-Marc demande au conseil une somme de 5000 \$ pour la construction d'une plus grande salle polyvalente dans la nouvelle école qui sera construite. En principe, le conseil est favorable à la demande, mais il fera des démarches afin de donner suite à la demande le plus tôt possible.

Assurance

En mars, le conseil accorde à Monsieur Claude Ladouceur, courtier d'assurances, le contrat de ses assurances.

Demande du comité des Loisirs

En avril, le comité des loisirs de Saint-Marc demande au conseil une salle confortable pour ses activités culturelles et récréatives. Cette salle qui pourrait répondre au besoin de la

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

paroisse serait comparable à un gymnase de classe junior. Cette demande est une résolution adoptée par le comité des loisirs St-Marc, proposée par Monsieur Robert Beaudry et appuyée par Monsieur André Lussier et signée par Monsieur Jean Yves Couillard.

Salle polyvalente

En avril, le conseil accepte un agrandissement de 500 pieds carrés de la salle projetée. Le coût de la part de la municipalité sera calculé au pied carré et déterminé par les professionnels engagés par la commission scolaire. Cette somme sera payable en trois versements sur une période de trois ans. Le conseil et la population auront accès à perpétuité à toute la grandeur de la salle polyvalente et en partie selon le cas pour tout genre d'activités paroissiales.

Aucun engagement n'est fait par la municipalité en ce qui concerne les frais occasionnés tels que le chauffage, l'électricité, l'entretien, etc... La salle étant la propriété de la commission scolaire.

De plus, le conseil se réserve la salle ou une partie pour ses réunions mensuelles ou spéciales et paiera 50 \$ par année pour le ménage dû à cette occupation.

En juin, à une réunion spéciale pour l'agrandissement d'une salle à l'école, le conseil presse la commission scolaire de présenter un protocole d'entente le plus rapidement possible.

Vu les changements dans les plans de la salle polyvalente, le conseil demande à la commission scolaire de rencontrer son architecte afin d'étudier la possibilité et construire un sous-sol, pour une salle d'environ 660 pieds carrés. Le conseil paiera le montant pour cette construction, mais ne s'engage pas dans l'étude.

Le conseil donne un avis de motion concernant la présentation à une prochaine réunion d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux d'une nouvelle salle.

Retire son offre

Le conseil prend connaissance de la réponse de la commission scolaire voulant que le projet d'une salle de 600 pieds carrés soit possible pour la somme de 8000 \$. La commission scolaire ne peut présenter son protocole d'entente immédiatement à cause d'imprévu.

En juillet, le conseil retire l'offre faite à la commission scolaire relativement à la construction d'une salle polyvalente.

Nouveau projet de salle

Le maire fait part au conseil de sa rencontre avec l'évêque de Saint-Hyacinthe au sujet de la vente possible de la salle municipale et d'un terrain, propriétés de la Fabrique. Le conseil attend une entente finale avant de se prononcer sur le financement de la salle polyvalente.

Achat d'une salle et un terrain

Le 28 juillet, le conseil prend connaissance d'une résolution du conseil de la Fabrique.

Le conseil de la Fabrique vend à la municipalité un terrain de 125 pieds par 125 pieds pour la somme de 1500 \$. Ce marché passerait à la municipalité le terrain où se trouve la station de pompe à incendie et annulerait le contrat devant notaire en date du 6 juin 1954.

La salle, érigée sur le terrain de la Fabrique, devra avoir déménagé à son nouvel emplacement d'ici 5 ans. La municipalité s'engage à combler l'excavation et à enfouir le petit

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

solage ainsi que le perron en ciment. La future salle sera à la disposition de la Fabrique pour certaines de ses activités.

Le conseil s'engage également à construire une clôture convenable pour séparer les terrains.
Cette clôture n'a jamais été construite.

Mur de soutènement

En août, le conseil prend connaissance des conditions du gouvernement fédéral concernant la construction de murs de soutènement. Le fédéral accepte de payer le 1/3 du coût des travaux.

Déménagement

En septembre, le conseil demande des soumissions pour l'excavation et le déménagement de la salle paroissiale.

Le conseil décide de la séparation des biens entre la municipalité et la commission scolaire, une machine à écrire et à additionner. Le conseil demande une évaluation du prix. Le conseil autorise l'achat d'un classeur pour la municipalité.

Architecte

En octobre, le conseil engage Monsieur Léopold Langevin pour préparer les plans et devis des travaux à faire pour le déménagement et la réfection de la nouvelle salle municipale.

Concierge

Monsieur Jean Marie Voghel est engagé comme concierge de la salle pour la somme de 1.50 \$ l'heure.

Machine à écrire

Le conseil autorise le paiement d'une somme de 40 \$ pour l'achat de la machine à écrire de la commission scolaire.

Avis de règlement

En novembre, le conseil donne un avis de règlement concernant les travaux d'hiver. Les travaux à faire seraient ceux de la rénovation de la nouvelle salle.

Le conseil donne un avis de règlement pour les travaux de déménagement et le financement de la salle pour un emprunt par billet de 19 000 \$.

Le conseil demande des soumissions pour les travaux relatifs à la nouvelle salle.

Règlement travaux d'hiver

Règlement portant le numéro 173 : En bref, les travaux d'hiver consiste à transporter, réimplanter et rénover la salle municipale. Le conseil évalue les travaux à 47 000 \$. Le paiement des travaux sera constitué de subventions gouvernementales d'un montant estimé à 25 200 \$ et le solde par une taxe prévue au prochain budget municipal.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Ouverture de soumission

N'ayant reçu qu'une seule soumission, le conseil prolonge le délai de réception des soumissions jusqu'au 28 novembre.

Le 28 novembre, le conseil prend connaissance des soumissions reçues :

Pour la réimplantation : accordée à Monsieur Léopold Noël pour la somme de 9415.70 \$

Pour le déménagement : accordée à Monsieur Roger Bisson pour la somme de 3800 \$.

Le conseil accepte les soumissions.

Règlement 174

En bref, le conseil autorise les travaux d'une nouvelle salle tels que les plans et devis présentés par Monsieur Léopold Langevin. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 20 000 \$ et à procéder à un emprunt par billet pour un terme de 20 ans. Le taux d'intérêt sur l'emprunt ne peut dépasser 7 % par année. Pour défrayer les coûts de cet emprunt, une taxe annuelle suffisante sera imposée pour rencontrer les échéanciers et les intérêts. Le règlement sera soumis aux électeurs le 9 décembre.

Lieu des réunions

Durant les travaux, le conseil fixe les réunions au sous-sol de l'école paroissiale jusqu'à nouvel ordre.

Demande de la caisse populaire

En décembre, le conseil de la caisse populaire demande à la municipalité si elle a du terrain disponible. La municipalité n'a pas cette disponibilité.

Rapport

Le conseil accepte le rapport de l'assemblée des électeurs.

Déménagement

Le conseil accepte le déménagement de la salle municipale à la majorité des voix, trois conseillers votent pour le déménagement et deux pour le projet de l'école.

1968

Avis de règlement des travaux d'hiver

En janvier, règlement 176 : En bref, ce règlement abroge le règlement précédent et décrit les travaux de déménagement, réimplantation et rénovation de la salle municipale. Le coût projeté du projet est la somme de 25 000 \$. La somme des octrois est estimée à 15 480 \$. Le conseil ordonne les travaux à faire et impose une taxe suffisante pour le paiement des travaux.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Surveillant

En février, le conseil nomme Monsieur Magloire Gatien surveillant des travaux.

Nouvelles soumissions

Le conseil demande de nouvelles soumissions pour l'amélioration de la salle

En mars, accepte le contrat de Monsieur Léopold Noël pour l'amélioration de la salle. Le montant du contrat est de 7204.28 \$.

Continue les travaux

Le conseil autorise la continuation des travaux déjà commencés en regard de la salle même si la période des travaux d'hiver est terminée.

Location de la salle

En mai, le conseil autorise la location de la salle pour la somme de 40 \$ par jour. Les organismes à but non lucratif de la municipalité sont exemptés de cette somme.

Nouvelle salle

Le conseil siège maintenant dans sa nouvelle salle.

Le conseil autorise de nouveaux travaux; peinture du toit, raccord de l'eau, démolition de l'ancien solage, etc...

En juin, le conseil autorise l'installation des lavabos et enterre l'ancien solage près de la nouvelle salle.

Le conseil autorise les membres du Club des 4H à occuper occasionnellement un local au sous-sol de la salle.

En août, Monsieur Jules Lavallée, entrepreneur en excavation, est autorisé à faire des travaux d'égouttement autour de la salle. Le coût des travaux est de 1.75 \$ le pied pour l'installation, le matériel pour la construction du puisard étant à la charge de la municipalité.

Monsieur Ulric Robert, entrepreneur en plomberie, est autorisé à entreposer, au sous-sol de la salle, la marchandise servant à la construction de la nouvelle école. Le coût pour l'entreposage est de 10 \$ par semaine. L'entrepreneur devra remettre l'espace occupé dans les mêmes conditions qu'il était avant la location. La municipalité est non responsable de tout incident et s'il y a surprime d'assurance à cet effet, le locataire devra payer la prime.

Le conseil autorise de cercle des Fermières à entreposer son matériel au sous-sol de la salle.

Le conseil demande aux organismes de la municipalité de réserver la salle au moins une journée à l'avance.

Chauffage

En septembre, des soumissions pour le chauffage et la ventilation ayant été demandées, le conseil ayant voté à l'égalité des voix pour que le contrat soit donné à Monsieur Léo Chicoine, le maire vote pour Monsieur Chicoine.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Protocole d'entente

Le conseil accepte un protocole d'entente avec les loisirs. En bref, le conseil réserve l'exclusivité du sous-sol de la salle pour les activités du comité des Loisirs St-Marc. La réservation est accordée sous réserve des accords avec le cercle des Fermières et du club des 4H. Le terme de l'entente est de 10 ans. L'occupation n'a pas d'autres buts que les loisirs pour les résidents de la municipalité. Le comité des loisirs doit fournir un ou des surveillants lors de la pratique de leurs activités dans le local prêté. Le conseil se réserve un espace d'environ 12 par 35 pieds pour ses besoins personnels. Tout commerce voulant exercer dans ce local devra recevoir un permis du conseil. Le conseil estime la valeur de cette location à environ 2040 \$ par année.

Location des chaises

En octobre, le conseil accepte de louer les chaises de la salle pour 0.20 \$ la chaise, avec un dépôt de 0.30 \$ la chaise. La location ne doit pas dépasser 3 jours. Le dépôt sera remis intégralement au retour des chaises à condition qu'elles soient retournées en parfait état.

1969

Règlement d'emprunt

En février, le conseil homologue le règlement portant le numéro 179, lequel règlement abroge le règlement 177. En bref, le conseil est autorisé à procéder à un emprunt par billet pour une somme maximale de 26 000 \$. Le terme de l'emprunt est de 10 ans. Le taux d'intérêt ne doit pas dépasser 7.5 % par année.

Ce règlement a été soumis aux électeurs le 3 mars 1969, il n'y a eu aucune opposition et est approuvé par le conseil le 4 avril 1969.

Salle

Le 16 avril, le conseil demande des soumissions pour faire le plancher de la salle.

Le 25 avril, le contrat du plancher est confié, à la majorité des voix, à la compagnie Malo et frères.

Le 30 avril, le conseil autorise le changement de qualité du chêne pour le plancher et fait les corrections nécessaires pour le contrat.

Le 5 mai, le conseil autorise la réparation du mur des toilettes de la salle et le compte des réparations est expédié au Club des 4H. Il autorise également le cirage du plancher de la salle pour un montant de 240 \$.

Le conseil demande des soumissions pour le briquetage des murs de la salle.

Le 2 juin, le conseil accepte la soumission de Malo et frères.

Le 6 juin, vu que la brique demandée ne peut être livrée, le conseil annule le contrat de Malo et frères et considère l'offre de Monsieur Hervé Comtois pour un mur en stucco.

Le 11 juillet, le conseil accepte le contrat de Monsieur Comtois concernant le revêtement de la salle et de la station de pompe pour la somme de 1550 \$. Il autorise Messieurs Gaston Geoffrion et Dansereau à faire la peinture du toit de la salle pour la somme de 550 \$. Le conseil autorise l'achat du bois nécessaire pour le soutien du plancher de la salle.

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale

Honoraires

Le 8 août, les membres du conseil recevront des honoraires pour leur fonction de conseillers, suivant l'article 77 du code municipal.

Monsieur Gaston Geoffrion est autorisé à peindre le tour des fenêtres de la salle, couleur red wood, et les corniches blanches.

Le 25 août, le conseil autorise des travaux de plomberies dans la salle et il autorise Monsieur Léopold Noël à faire la finition des locaux de toilettes et du restaurant.

Les clefs

Le conseil autorise la possession d'une clef du sous-sol au président des Loisirs St-Marc, Monsieur Clément Laflamme.

Patinoire

Le comité des loisirs installe une patinoire sur le terrain voisin de la salle municipale, terrain actuellement occupé par la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-St-Hilaire. Le conseil accepte de payer le loyer du terrain ainsi que les installations de la patinoire et la sortie d'eau. La somme accordée est de 100 \$.

Convention

En décembre, le conseil amende sa convention avec le comité des loisirs St-Marc. Il ajoute à l'entente un article qui spécifie que le conseil a droit de contrôle des finances du comité des loisirs et advenant une dissolution du comité, les avoirs reviendront à la municipalité.

Barrière métallique

Vu des actes de vandalisme au sous-sol de la salle municipale, le conseil autorise Monsieur Jean Denis Bissonnette pour installer une barrière métallique à l'entrée de la salle du sous-sol. Un acompte de 50 \$ est versé à Monsieur Bissonnette. Le conseil fait changer toutes les serrures des portes de la salle municipale.

Fin de cette période

Recherches et rédaction

Jacques Hébert

Sources : Procès-verbaux de la corporation municipale